Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **5 novembre 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **cinq** du mois de **novembre** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 30 octobre 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme Françoise ROUSSEL - M. Benoît CHAUVEAU - Mme Sandra TIXIER-MAUDRY – M. TISSIER Christophe - M. Yannis BONNET – Mme Martine LEROY - M. Frédéric CASSERA - Mme Josiane BAROCHE-LAFFRAT - M. Bruno HERNANDO - Mme Christel SOULOY - M. Christophe GUIGNEMENT - M. Xavier COLONEL - Mme Caroline FREGEAI - M. Raymond VANDARD - Mme Isabelle DENIS - Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET - M. Sébastien MURAT - M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE – M. Thierry BEAUVAIS - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Sylvain COINTAT - M. Eric DELLAMAGGIORE

Membres excusés : M. Eric CASTILLE - Mme Frédérique FOURNO - M. Anthony GUIMARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel VENEAU - M. Marc MALEZIEUX-DEHON - Mme Anne-Marie CHENE - M. Christian ETIENNE

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :
Mme Béatrice LAMOUROUX remplacé par M. Stéphane LAFRANCHISE

Membres ayant donné pouvoir :
M. Patrick RAPEAU à Mme Marie-Christine COUSIN
Mme Anne-Marie COQUERY à M. Bruno HERNANDO
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY
M. Denis REBY à M. Yannis BONNET
Mme Christine GUIBLIN à M. Frédéric CASSERA
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Christophe GUIGNEMENT
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER
M. Yves RAVET à Mme Sandra TIXIER-MAUDRY

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. TISSIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour les postes 2027 du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Bourgogne-Franche-Comté

Cœur de Loire assure le portage d'une démarche visant à améliorer la qualité des milieux aquatiques du territoire depuis le 1er janvier 2018, exercée via le Contrat Territorial Vrille-Nohain-Mazou (qui prendra l'intitulé d'« Accord de Territoire » pour les années à venir).

Dans le cadre de ce contrat, l'animation ainsi que les missions du technicien rivières peuvent être subventionnées à hauteur de 60 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et jusqu'à 20 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, la récente animation agroenvironnementale visant à réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur le territoire peut également être financée à hauteur de 60 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

POUR LE POSTE D'ANIMATEUR :

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	41 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%)	39 600 €
Frais de fonctionnement animation	10 000 €		
0,5 ETP secrétariat	13 000 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (20 %)*	8 200 €
Fonctionnement secrétariat	2 000 €	Collectivités	18 200 €
Total coût	66 000 €	Total coût	66 000 €

**Uniquement sur les charges salariales*

POUR LE POSTE DE TECHNICIEN :

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	38 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60%)	30 000 €
Frais de fonctionnement animation	12 000 €		
		Région Bourgogne-Franche-Comté (20%)*	7 600 €
		Collectivités (20%)	12 400 €
Total coût	**50 000 €**	**Total coût**	**50 000 €**

**Uniquement sur les charges salariales*

POUR LE POSTE D'ANIMATEUR AGROENVIRONNEMENTAL :

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	41 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60%)	30 600 €
Frais de fonctionnement animation	10 000 €	Collectivités et gestionnaires d'eau (40%)	20 400 €
Total coût	**51 000 €**	**Total coût**	**51 000 €**

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 53
Présents : 37
Pouvoirs : 8
Votants : 45
Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR DE PUISAYE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
NIÈVRE

M. Christophe TISSIER,
secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 058-200067916-20261105-2026_05_11_14-DE